

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 26 mars 2018 à 19 heures 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogations mineures suivante :

900, RUE RICHELIEU – ZONE H-117

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La présente demande de dérogations mineures a pour objet de permettre :

- Une réduction de 4,5 mètres de la hauteur minimale d'un bâtiment commercial pour l'autorisation d'un toit plat soit un total de 2,5 mètres, alors qu'en vertu de l'article 1214 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* les toits plats sont prohibés pour les bâtiments commerciaux de moins de 7 mètres de hauteur;
- La modification d'ouvertures existantes sur une partie du bâtiment, soit sur le garage et le bâtiment principal, pour répondre aux normes de sécurité, alors qu'en vertu de l'article 1028 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* la modification d'une ouverture pour une construction antérieure à 1950 n'est pas autorisée;
- L'installation d'une porte patio sur le mur latéral gauche de l'agrandissement alors, qu'en vertu de l'article 1030 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* l'installation d'une porte patio est uniquement autorisée sur le mur arrière d'une construction;
- Des matériaux de revêtement extérieur non spécifiquement autorisés dans une zone patrimoniale soit un revêtement de tôle, alors qu'en vertu de l'article 1024 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* seuls les matériaux spécifiquement énumérés à cet article sont autorisés pour le remplacement ou le recouvrement des revêtements de façades;
- Deux matériaux de revêtement extérieur différents de plus sur les murs soit un total quatre, alors qu'en vertu de l'article 1025 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* un bâtiment ne peut être recouvert de plus de deux matériaux de revêtement différents sur les murs.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 26 mars 2018.

Donné à Beloeil, ce 7 mars 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière